

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2021</p>

Date de convocation : 03/09/2021

Présents : PANNAUD Éric, maire ; GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Éveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CALVO Dominique, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline, WATTEBLED Stéphane, LE MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURRÉ Jean-Luc pouvoir à PANNAUD Éric, BERTOT Jacques pouvoir à FIAUD Annick, CARTON Jean-Pierre pouvoir à CALVO Dominique, CANUS Daniel pouvoir à SIAUDEAU Michel, GAUDIN Christine pouvoir à LATOUCHE Céline, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à DAVID Claudia, GUÉRIN Florian pouvoir à MORAUD Laurent.

Excusées : ALIGANT Sylvie, FOURNALES Sandrine.

Secrétaire de séance : DAVID Claudia.

01 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2021 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents.

<h4>02– FONDS DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX COMMUNES POUR LA RESTAURATION DE LEUR PATRIMOINE DOCUMENTAIRE HISTORIQUE (N°044)</h4>

Monsieur le Maire indique que la commune s'est engagée depuis 2019 dans un programme de restauration des archives. Une première convention a été signée avec les archives Départementales en décembre 2019.

Une nouvelle convention est proposée, elle permettra la restauration des documents de plus de cent ans avec une aide du Département de la Charente-Maritime qui correspond à 50% du coût hors taxe des travaux de reliure et de réparation (hors frais de port et assurance), avec un montant plafonné à 4000€HT par an.

Des devis ont été réalisés auprès de plusieurs prestataires pour la restauration de 6 registres. La commune a reçu un avis technique du département sur ces travaux en juillet 2021.

Il est proposé de retenir le devis du Médecin du livre, qui présente l'offre technique et économique les plus intéressantes.

La commune dispose d'un délai de 2 ans pour faire exécuter les travaux par le prestataire choisi à compter de la notification de la subvention.

Il est aussi proposé de demander au Département une subvention pour les restaurations des registres suivants :

Dépenses			Recettes		
Type de registres	Cout € HT	Coût € TTC			
Devis Médecin du livre					
Décès 1819-1829	118,80	118,80	Département	50% HT	356,40
Décès 1830-1839	118,80	118,80			
Mariages 1819-1829	118,80	118,80			
Mariages 1830-1840	118,80	118,80	Commune		356,40
Mariages 1841-1850	118,80	118,80			
Mariages 1861-1870	118,80	118,80			
TOTAL	712,80	712,80			712,80

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuver l'opération de restauration des archives,
- retenir le prestataire Médecin du Livre dont le devis a reçu un avis technique conforme des Archives Départementales,
- autoriser M le Maire à solliciter un accompagnement financier du Conseil départemental pour un montant de 356,40€,
- autoriser M le Maire à signer les pièces afférentes à cette affaire.

03- GROUPEMENT DE COMMANDE TELECOMMUNICATIONS FIXES, MOBILES ET INTERNET – ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION D'APPEL (N°045)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Chaniers participe au groupement de commande des télécommunications fixes, mobiles et internet avec la Communauté d'Agglomération de Saintes, le CCAS de la Ville de Saintes, les communes de Burie, Bussac sur Charente, Chaniers, Courcoury, Dompierre-sur-Charente, Ecoyeux, Ecurat, Fontcouverte, La Chapelle des Pots, La Clisse, Le Douhet, Le Seure, Les Gonds, Migron, Montils, Pessines, Pisany, Saintes, St Césaire, St Georges des Coteaux, Thénac, Varzay, Vénérand, Villars les Bois et du SIVOM de Migron/Le Seure/Villars.

La Communauté d'Agglomération de Saintes coordonne ce groupement de commande. Elle est chargée de la gestion de l'ensemble de la procédure de marché public, de sa signature et de sa notification, ainsi que de la gestion des avenants pendant l'exécution des marchés, le cas échéant.

Objet du marché : télécommunications fixes, mobiles et internet.

- Appel d'offres ouvert,
- Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum ni montant maximum,

- Accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022, reconductible tacitement trois fois un an,

Considérant que dans le cadre dudit groupement, une Commission d'Appel d'Offres de groupement doit être créée. Il convient donc d'élire parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Chaniers, un titulaire et son suppléant qui feront partie de la Commission d'Appel d'Offres du groupement. Les autres membres du groupement procéderont de même.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'élection d'un titulaire et d'un suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres du groupement relative aux télécommunications fixes, mobiles et internet,
- élit en tant que titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement relative aux télécommunications fixes, mobiles et internet : Jean-Paul GIRARD (Titulaire) et Michel SIAUDEAU (Suppléant),
- autorise M le Maire à signer les pièces afférentes à cette affaire.

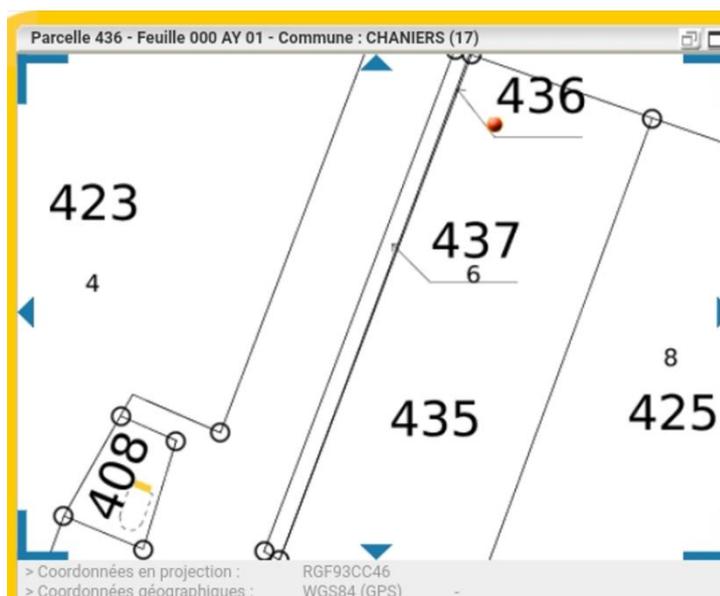
04- VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AY N°436 (N°046)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un administré sollicite la commune pour l'achat d'une partie de la parcelle communale cadastrée AY n°434 pour une surface de 1 m².

Il s'agit de procéder à une rectification de bornage de sa propriété pour suivre l'alignement des coffrets qui représente un déport d'angle de construction de 5 cm. La limite est contiguë au domaine public. La parcelle AY n°434 est donc divisée en 2 parcelles AYn°436 et 437.

Les frais de géomètre et de bornage seront à la charge de l'acheteur. La vente du terrain par la commune se fera à un prix de 65 € HT le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte la vente de la parcelle communale AY n°436 pour une surface de 1m² et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette affaire.



05- VIREMENT DE CREDITS – BUDGET LOTISSEMENT « LES DEUX RUELLES » (N°047)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux ajustements de prévisions budgétaires sur le budget annexe du « lotissement les deux ruelles » afin de régler les honoraires du notaire relatifs à l'acte de dépôt de pièces du lotissement.

Désignation	Dépenses	Recettes	Page du budget
FONCTIONNEMENT			
Chapitre 011 – Article 6045 – fonction 01 Achats d'études, prestations de services	+ 800		15
Chapitre 011 – Article 605 – fonction 01 Achats de matériel, équipements et travaux		- 800	15
Total Fonctionnement	+ 800	- 800	
INVESTISSEMENT			
Total Investissement			

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve les opérations de virements de crédits et de vote des crédits supplémentaires proposés et autorise Monsieur le Maire à procéder aux opérations énoncées ci-avant

6- CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) 2021-2023 DE L'AGGLOMERATION DE SAINTES (N°048)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'Etat a invité la communauté d'agglomération de Saintes à mettre en place un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour la période 2021 -2026 avec deux grands objectifs : renforcer l'attractivité de son territoire et l'accompagner dans sa transition écologique et énergétique.

Au travers de ce dispositif contractuel, l'Etat entend :

- Accompagner la mise en œuvre du projet de territoire de l'agglomération de Saintes ;
- Simplifier son mode d'intervention en signant un contrat unique se substituant progressivement aux dispositifs contractuels de droit commun ou thématiques en cours (contrat de ville, contrat « action Cœur de ville....).

Dans ce cadre, un projet de CRTE a été établi conjointement par l'Etat, la CDA de Saintes et les communes du territoire. Il est précisé que le CRTE n'est pas un document figé et qu'il évoluera dans le temps, le programme d'actions pouvant être complété. Chaque année une convention financière sera passée avec l'Etat précisant les engagements de l'Etat et des collectivités.

Il est proposé au conseil municipal de Chantiers d'approuver le projet de CRTE ci-annexé visant à :

- Etre une agglomération attractive et innovante,
- Etre une agglomération proche de ses habitants,
- Etre une agglomération durable, appréciant et valorisant le cadre de vie, la diversité de ses patrimoines historique, architectural, naturel et gastronomique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence Nationale de la cohésion des territoires instituant des « contrats de cohésion territoriale »,

Vu la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020 signé par le Premier Ministre relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique pour la période 2020-2026, première concrétisation des « contrats de cohésion territoriale »,

Vu le courrier de M. le Préfet de la Charente-Maritime en date du 1er février 2021 actant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Saintes de s'engager dans la préparation d'un Contrat de Relance Ecologique à l'échelle de son territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 pour le territoire de l'agglomération de Saintes ci-annexé,

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à approuver et à signer tous documents afférents à la délibération ainsi que les modifications aux fiches actions / projets et maquettes financières ou avenant éventuels à ce contrat après avis du comité de pilotage constitué dans le cadre du CRTE à l'exception des modifications de l'article 4 relatif aux orientations stratégiques définies dans le contrat.

7- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Décisions du Maire

2021-013	Participation au groupement de commande télécom de l'agglomération
2021-014	Demande de subvention pour la crue de février 2021 - Département
2021-015	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bureau de poste - Avenant n°2
2021-016	Bail pour le local du 20 rue Alienor d'Aquitaine – Lutimode – décision modificative suite à erreur matérielle (D2021-012)
2021-017	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bureau de poste - Avenant n°2 - décision modificative suite à erreur matérielle (D2021-015)
2021-018	Extension de la régie « produits divers » -recette des droits de place pour les cirques et stands
2021-019	Consultation marché travaux pour construction du bureau de poste

Séance levée à 22h45.

Le Maire